

Questions orales

M. Marchand (Langelier): Je me réjouis d'entendre le très honorable représentant de Prince-Albert confirmer ce que je dis. J'aimerais voir cet homme pour lui demander ce qu'il voulait dire exactement quand il a fait cette déclaration.

DEMANDE DE REMISE, APRÈS L'ÉTUDE AU COMITÉ, DE L'OCTROI DE PERMIS DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): L'octroi des permis de forage dans la Mer de Beaufort est encore différé. Je crois savoir qu'il s'agit d'un bref délai. Comme les études préliminaires sur la Mer de Beaufort indiquent une possibilité de catastrophe écologique en cas d'éruption, le ministre saisira-t-il de cette question le comité de l'environnement ou le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien afin que les parlementaires puissent étudier la question en consultation avec des écologistes avant que ne soient octroyés ces permis? Pourquoi n'est-il pas question de consulter la Chambre des communes avant l'octroi des permis de forage?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Il y a eu une très longue enquête, monsieur l'Orateur. Le permis temporaire a été octroyé sous la réserve d'une enquête sur l'aspect écologique du problème. Nous avons reçu le rapport. Le cabinet est actuellement saisi de toute la documentation. La question a fait l'objet d'un bref débat, même devant le comité permanent. Le permis ne sera bien sûr pas octroyé avant la décision du cabinet. Je ne puis rien révéler à cet égard parce que la décision n'a pas encore été prise.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

ON DEMANDE SI C'EST LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI A INVITÉ SA MAJESTÉ À INAUGURER LES JEUX

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dans un télégramme que le secrétaire particulier de Sa Majesté la reine Elisabeth II aurait fait parvenir à un député de l'Assemblée nationale à Québec, il serait clairement indiqué que c'est conformément au désir exprimé par les autorités du Canada que Sa Majesté a accepté d'inaugurer les Jeux olympiques. Comme le premier ministre a affirmé catégoriquement devant 1500 délégués de son parti que le COJO était le seul responsable de cette invitation, le premier ministre accepterait-il, afin de protéger son intérêt, de faire une mise au point claire et nette à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai pas eu connaissance du télégramme dont parle le député, mais je le remercie de poser la question, car elle me permet d'apporter un peu de lumière sur les faits.

Je me permets de lui dire qu'il fait légèrement erreur en disant que j'alléguais que le COJO était seul responsable de l'invitation. Ce que j'ai dit aux délégués et ce que je répète volontiers à la Chambre, et, à mon avis, il est important que ce soit connu, c'est que le COJO, en vertu

[M. Diefenbaker.]

des règlements internationaux, a effectivement invité la Reine du Canada à inaugurer les Jeux. Il l'a fait par les voies ordinaires, c'est-à-dire en s'adressant au gouvernement fédéral, afin que nous transmettions l'invitation. C'est d'ailleurs la procédure qui est toujours suivie lorsqu'une province, un régiment ou un autre groupe canadien veut recevoir un personnage de la maison royale, c'est au gouvernement fédéral de transmettre l'invitation.

Ce que je veux préciser, c'est que l'invitation est venue du COJO en vertu des règlements internationaux, que je ne l'ai transmise qu'après discussion avec le premier ministre de la province de Québec, lequel m'a dit qu'il en avait parlé au maire Drapeau. Ce n'est qu'à la suite de ces consultations que le premier ministre Bourassa et moi-même avons décidé d'encourager le COJO à procéder de la sorte et que j'ai transmis l'invitation.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR AMÉLIORER LA SITUATION

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances responsable de concert avec le ministre de l'Industrie et du Commerce du rôle du tarif en ce qui concerne l'industrie textile au Canada. Hier, le comité sénatorial qui étudie l'industrie textile au Canada a déposé son premier rapport. Entre autres choses, il critique le gouvernement fédéral de sa réticence à appliquer la politique du textile et d'en respecter les objectifs et en fait adopter une politique de laissez-faire. Voici la question que je pose au ministre des Finances: Le gouvernement donnera-t-il immédiatement suite aux recommandations préliminaires du comité, afin de remédier à la situation qui perturbe l'industrie textile du Canada et, plus particulièrement, d'assurer une proportion raisonnable du marché canadien à l'industrie et à la main-d'œuvre intérieures. En outre, et c'est important, le gouvernement fixera-t-il immédiatement un délai au ministre intéressé pour donner suite aux recommandations de la Commission du textile et du vêtement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon collègue et moi-même étudions cette question. Nous espérons être en mesure de faire sous peu une déclaration à ce sujet.

M. Grafftey: Étant donné que l'industrie du textile doit licencier en très grand nombre des travailleurs chargés de famille qui n'ont guère de mobilité, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il prendra immédiatement les mesures nécessaires pour faire exécuter ces recommandations et redonner espoir à la fois à l'industrie et aux ouvriers?

M. Macdonald (Rosedale): Je le répète, nous nous proposons d'analyser sérieusement ce problème et de faire une déclaration aussitôt que possible. Mais si le député entend par «immédiatement» pendant que je suis debout, la réponse est non.